

Les garanties s'appliquent uniquement dans la mesure où les produits :

- Ont été transportés et entreposés dans l'emballage d'origine et dans des conditions visant à assurer leur totale intégrité (ex : couvert, à l'abri de toute humidité dans un lieu sûr, température minimale, degré d'humidité contrôlé, atmosphère neutre...).
- Ont été manipulés conformément aux instructions du Vendeur, en l'absence d'instructions, au moins avec les soins et les précautions généralement acceptés pour ce type de produit.
- Ont été installés conformément aux instructions du Vendeur et en stricte conformité avec les méthodes et règles de pose édictées par les règles professionnelles pour ce type de produits.
- N'ont pas fait l'objet d'un mauvais entreposage avant leur mise en œuvre ni d'une quelconque application et/ou action non autorisée, modification ou réparation ou tentative de réparation.
- Ont toujours fait l'objet d'un « usage normal » pour la fonction visée et n'ont pas été dans une quelconque mesure mal utilisés, endommagés, ou utilisés anormalement du fait d'une destination inappropriée et/ou contraire à l'intégrité du produit et à sa mise en œuvre. Le terme « usage normal » signifie ici une utilisation normale et régulière du produit en question comme conseillée par le Vendeur.
- Ont toujours été entretenus en appliquant les instructions du Vendeur, ou en l'absence d'instructions, au moins à des intervalles réguliers qui correspondent aux pratiques généralement acceptées par le secteur pour ce type de produit.

En outre et en complément des règles et usages généralement acceptés pour ce type de produit, l'acheteur doit, en cas de revente, ainsi que son client et l'utilisateur final (avec prise en compte de toutes les règles de l'art, des règles de sécurité et de toutes les règles de prévention pour l'exécution des instructions ci-dessous) :

- Pour les extrémités qui ne sont pas recouvertes et en cas d'apparition de corrosion, immédiatement procéder au traitement complémentaire des matériaux suivant les pratiques généralement acceptées par le secteur pour ce type de produit,
- Contrôler régulièrement et au moins une fois par an les produits et le revêtement,
- Nettoyer systématiquement les produits après leur mise en œuvre puis régulièrement et au moins une fois par an conformément aux instructions du Vendeur et en l'absence de ses instructions, de la manière et avec les soins généralement acceptés pour ce type de produit.

Le Vendeur ne sera nullement responsable d'une destination inappropriée présentant une ambiance agressive incompatible avec l'intégrité des produits, de toute défectuosité, manquement, perte ou dommage aux produits ou à tout élément de ces produits provoqués découlant de la condensation, de moisissures ou autre tâche provoquées par les conditions de l'entreposage ou de la mise en œuvre non conforme aux règles professionnelles et/ou aux instructions du Vendeur ou, en l'absence de celles-ci, en vertu de l'usage général pour ce type de produits, ou la corrosion des extrémités qui ne sont pas revêtues ou de la corrosion ou de l'écaillage suite à l'action sur les produits et/ou recouvrement de produits corrosifs et de gaz contenant des acides, base ou diluants ou des matières abrasives, ou l'exposition à des températures extrêmes ou l'usure ou la corrosion ou d'autres effets qui sont la conséquence d'événements dans l'immeuble ou la conséquence de l'apparition de matières polluantes entre les joints ou de pollution atmosphérique anormale ou le contact avec des vapeurs agressives ou des produits chimiques, ou le rejet de gaz, de vapeurs ou de produits chimiques dangereux provenant de sources naturelles ou artificielles à ou dans les 500 mètres du site au lieu de stockage des produits ou l'accumulation de saleté, la formation de flaque sur les toits et/ou les zones de jonction insuffisamment fermées qui ont pour conséquence que l'eau et d'autres matières polluantes sont retenues ou à cause d'une situation de force majeure ou les dommages provoqués par des phénomènes tels que les tremblements de terre, la grêle, la tempête, l'ouragan, les explosions, l'incendie, les faits de guerre ou autres événements similaires qui sont totalement en dehors du contrôle, et de ce fait, de la responsabilité du Vendeur ou à cause de toute action ou arrêt de travail de l'acheteur ou d'un tiers (y compris notamment les travailleurs, employés, clients, agents, transporteurs et entrepreneurs de l'acheteur). Tout produit ou toute partie de celui-ci fabriqué par des tiers est livré par le Vendeur, tombe sous la garantie originelle du produit concerné. Le Vendeur accordera dans ce domaine, la garantie dont il bénéficie pour ce produit de la part du producteur.

L'apparition de variations de planéité consécutives au procédé de transformation, notamment à l'emboutissage des motifs, ne saurait être considéré comme un vice du produit ouvrant droit à indemnisation directe ou indirecte tel que dépose/repose ou tous autres frais annexes.

En conséquence, l'acheteur accepte ces variations comme inhérentes au produit et renonce à ce titre, à toute réclamation et action contre le vendeur et son assureur.